

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAMTS
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : ETSX1230055X

Direction déléguée des systèmes d'information.
Direction du contrôle contentieux et de la répression des fraudes.
Direction des risques professionnels.
Secrétariat général.
Direction régionale du service médical.

Le directeur général, M. Frédéric van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)
DIRECTION DU PILOTAGE ET DE LA RELATION MÉTIER (DPRM)

Département pilotage transverse (DPT)

M. Pedram NIKFOAD

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Pedram NIKFOAD par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Pedram NIKFOAD, responsable du département pilotage transverse, DDSI/DPRM, pour signer :

- la correspondance courante du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION ÉTUDE ET DÉVELOPPEMENT DES SOLUTIONS (DEDS)

Département gestion des prestations (DGP)

M. Philippe BOBET

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Philippe BOBET par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Philippe BOBET, responsable du département gestion des prestations, DDSI/DEDS, pour signer la correspondance courante du département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département gestion des référentiels, de l'informatique interne et GRC (DGRR)

M. Jean-François GIROD

Décision du 6 janvier 2012

La délégation accordée à M. Jean-François GIROD par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-François GIROD, responsable du département gestion des référentiels, de l'informatique interne et GRC, DDSI/DEDS, pour signer la correspondance courante du département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département fonctions transverses (DFT)

M. Jean-Louis MANCEL

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Jean-Louis MANCEL par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Louis MANCEL, responsable du département fonctions transverses, DDSI/DEDS, pour signer la correspondante courante du département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION OPÉRATIONS INFORMATIQUES ET TECHNOLOGIQUES (DOIT)

Département service relation clients organismes (DSRCO)

M. Claude PONS

Décision du 6 janvier 2012

Délégation de signature est accordée à M. Claude PONS, responsable du centre de support national au sein du département service relation clients organismes, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante du centre de support national ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le centre concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Dominique VANDERRIEST

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Dominique VANDERRIEST par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Dominique VANDERRIEST, manager opérationnel au sein du département service relation clients organismes, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante relative aux activités d'éditique ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées pour les activités d'éditique.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département infrastructures technologiques (DIT)

M. Philippe CUEILLE

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Philippe CUEILLE par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Philippe CUEILLE, responsable du centre national de gestion du réseau, au sein du département infrastructures technologiques, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante du centre national de gestion du réseau ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le centre concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département support aux activités (DSA)

M. Charles VINCENT

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Charles VINCENT par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Charles VINCENT, responsable du département support aux activités, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département de l'informationnel et de l'aide au pilotage (DIAP)

M. Thierry BODIN

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Thierry BODIN par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Thierry BODIN, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Véronique CHARLUET

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à Mme Véronique CHARLUET par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Véronique CHARLUET, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Dominique KERREST

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Dominique KERREST par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Dominique KERREST, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Franck LETELLIER

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Franck LETELLIER par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Franck LETELLIER, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE DES RESSOURCES
ET DES MOYENS (DSRM)

M. Gérard BLUTEAU

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Gérard BLUTEAU par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, et de Mme Sylvie FALCOZ, responsable du département des achats de télé-

communications, d'informatique et d'édition, délégation est accordée à M. Gérard BLUTEAU, DDSI/DSRM, pour signer les bons de commande d'un montant maximal de 1 million d'euros TTC issus des marchés passés par la direction déléguée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département du budget et de la planification (DBP)

M. Christophe LACHENE

Décision du 6 janvier 2012

Délégation de signature est accordée à M. Christophe LACHENE, responsable du département du budget et de la planification, DDSI/DSRM, pour signer :

- la correspondance courante du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction déléguée des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à M. Christophe LACHENE pour signer :

- les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
- les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissement informatiques concernant :

a) Le Fonds national de gestion, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitement informatiques, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale.

b) Le Fonds national de prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale.

c) Le Fonds national du contrôle médical pour les directions régionales du service médical.

d) Le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale.

e) Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitement informatique, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Département des achats de télécommunications, d'informatique et d'édition (DATIE)

Mme Sylvie FALCOZ

Décision du 6 janvier 2012

Délégation de signature est accordée à Mme Sylvie FALCOZ, responsable du département des achats de télécommunications, d'informatique et d'édition, DDSI/DSRM, pour signer :

- la correspondance courante du département concerné, y compris les actes de gestion courante des procédures de marchés publics ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département ;
- les bons de commande d'un montant maximal de 1 million d'euros TTC issus des marchés passés par la direction déléguée des systèmes d'information.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

ABROGATIONS

M. Rémy RIO

Décision du 17 septembre 2011

La délégation de signature accordée à M. Rémy RIO par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Stéphane de BRUYNE

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Stéphane de BRUYNE par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Blandine COLLET

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à Mme Blandine COLLET par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jean DALLE-RIVE

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Jean DALLE-RIVE par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Thierry DUC

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Thierry DUC par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. François GAMBA

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. François GAMBA par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

M. André LOCATELLI

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. André LOCATELLI par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Christian LOPEZ

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Christian LOPEZ par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DU CONTRÔLE CONTENTIEUX
ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DCCRF)

M. le docteur Pierre FENDER

Décision du 31 janvier 2012

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. le directeur général, de M. le professeur Hubert ALLEMAND, délégation générale temporaire de signature est accordée à M. le docteur Pierre FENDER, du 24 février au 2 mars 2012.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DRP)

Mme Marie-Chantal BLANDIN

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Chantal BLANDIN par décision du 7 juillet 2011 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation de signature est accordée à Mme Marie-Chantal BLANDIN, adjointe au directeur des risques professionnels, pour signer :

- la correspondance générale de la direction des risques professionnels, à l'exception des courriers qui, de par leur nature, doivent être signés par le directeur général de la CNAMTS ;
- les circulaires, les lettres réseau, les enquêtes-questionnaires relatives aux risques professionnels, à l'exception de celles qui, de par leur nature, doivent être signées par le directeur général de la CNAMTS ;
- les attributions de dotations nécessaires aux caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, aux caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, aux caisses générales de sécurité sociale, et aux caisses de sécurité sociale pour accorder des ristournes sur cotisations ;
- la certification du service fait ou la réception des biens, ordonnancées par la direction concernée ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, bordereaux et pièces justificatives concernant les dépenses prises en charge sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante et sur le Fonds national de soutien à la pénibilité ;
- les conventions nationales d'objectifs (CNO) et leurs avenants, approuvés par les comités techniques nationaux ;
- les conventions concernant la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles, dans la limite de 50 000 € et après visa favorable du directeur général pour les conventions financières d'un montant supérieur à 50 000 € ;
- les décisions d'agrément des ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité ;
- les notifications de subventions à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et au groupement de l'institution de prévention de la sécurité sociale pour l'Europe (EUROGIP) ;
- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux dont la direction des risques professionnels est maître d'ouvrage.

En matière de budget d'intervention concernant les fonds précités, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation est accordée à Mme Marie-Chantal BLANDIN pour signer :

- les notifications de dotations en fonctionnement et en avances en capital aux caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, aux caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, aux caisses générales de sécurité sociale et aux caisses de sécurité sociale ;
- les virements de crédits, à l'intérieur de tous les comptes de la section de fonctionnement, sans que cela puisse entraîner un dépassement du budget approuvé.

En matière de budget concernant le FNPAT, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation est accordée à Mme Marie-Chantal BLANDIN pour signer les virements de crédits à partir du compte 06920 « crédits à répartir » vers tout compte de classe 6 « dépenses de fonctionnement ».

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation de signature est accordée à Mme Chantal BLANDIN, pour signer les marchés relatifs aux besoins de la DRP, dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € (TTC), à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant sa direction.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Pascal JACQUETIN

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Pascal JACQUETIN par décision du 7 juillet 2011 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation de signature est accordée à M. Pascal JACQUETIN, adjoint au directeur des risques professionnels, pour signer :

- la correspondance générale de la direction des risques professionnels, à l'exception des courriers qui, de par leur nature, doivent être signés par le directeur général de la CNAMTS ;
- les circulaires, les lettres réseau, les enquêtes-questionnaires relatives aux risques professionnels, à l'exception de celles qui, de par leur nature, doivent être signées par le directeur général de la CNAMTS ;
- les attributions de dotations nécessaires aux caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, aux caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, aux caisses générales de sécurité sociale et aux caisses de sécurité sociale pour accorder des ristournes sur cotisations ;
- la certification du service fait ou la réception des biens ordonnancés par la direction concernée ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, bordereaux et pièces justificatives concernant les dépenses prises en charge sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante et sur le Fonds national de soutien à la pénibilité ;
- les conventions nationales d'objectifs (CNO) et leurs avenants, approuvés par les comités techniques nationaux ;
- les conventions concernant la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles, dans la limite de 50 000 € et après visa favorable du directeur général pour les conventions financières d'un montant supérieur à 50 000 € ;
- les décisions d'agrément des ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité ;
- les notifications de subventions à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et au groupement de l'institution prévention de la sécurité sociale pour l'Europe (EUROGIP) ;
- la recette et la diffusion des produits informatiques nationaux dont la direction des risques professionnels est maître d'ouvrage.

En matière de budget d'intervention concernant les fonds précités, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation est accordée à M. Pascal JACQUETIN pour signer :

- les notifications de dotations en fonctionnement et en avances en capital aux caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, aux caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, aux caisses générales de sécurité sociale et aux caisses de sécurité sociale ;
- les virements de crédits, à l'intérieur de tous les comptes de la section de fonctionnement, sans que cela puisse entraîner un dépassement du budget approuvé.

En matière de budget concernant le FNPAT, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des risques professionnels, délégation est accordée à M. Pascal JACQUETIN pour signer les virements de crédits à partir du compte 06920 « crédits à répartir » vers tout compte de classe 6 « dépenses de fonctionnement ».

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

M. Yvon CREAU

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à M. Yvon CREAU par décision du 7 juillet 2011 est abrogée. Délégation de signature est accordée à M. Yvon CREAU, responsable du département de la prévention des risques professionnels, DRP, pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens ordonnancés par le département.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur des risques professionnels et de ses adjoints, délégation de signature est accordée à M. Yvon CREAU, responsable du département de la prévention des risques professionnels, pour signer les décisions d'agrément des ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Isabelle GOUOT

Décision du 6 janvier 2012

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle GOUOT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Isabelle GOUOT, responsable de la mission contrôle de gestion et des budgets, DRP, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, bordereaux et pièces justificatives concernant les dépenses prises en charge sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles, sur le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante et sur le Fonds national de soutien à la pénibilité d'un montant n'excédant pas 1 000 € (mille euros) ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

**Département budgétaire, coordination et sécurisation
des achats de l'établissement public (DBCSA)**

Mme Sylviane DUTKIEWICZ

Décision du 1^{er} décembre 2011

La délégation de signature accordée à Mme Sylviane DUTKIEWICZ par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL (DRSM)

Direction régionale du service médical de la Guadeloupe

M. le docteur Jean-Pierre MINEUR

Décision du 20 janvier 2012

Délégation est donnée à M. le docteur Jean-Pierre MINEUR, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical de la Guadeloupe, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.

Direction régionale du service médical de la Martinique

M. le docteur Pascal NICOLLE

Décision du 13 janvier 2012

Délégation est donnée à M. le docteur Pascal NICOLLE, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical de la Martinique, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric van ROEKEGHEM, directeur général.